



Concours de cantiques

Pour le 500^{ème} anniversaire de la naissance du Réformateur Jean Calvin

Introduction

Le 10 juillet 2009 marquera le 500^{ème} anniversaire de la naissance de Jean Calvin. L'héritage de Calvin a influencé et marqué de diverses manières les Églises réformées. Ainsi, la mise en musique des psaumes nous a été transmise par l'Église de Genève dans laquelle Calvin a exercé son activité. Aujourd'hui encore, dans les cultures les plus diverses, on continue à élaborer et à développer une musique d'Église dans la tradition réformée, basée sur des textes bibliques.

À l'occasion de ce 500^{ème} anniversaire de Calvin, la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Alliance réformée mondiale (ARM) ont décidé d'ouvrir ensemble un concours de cantiques.

Le concours

Le cantique en question, ainsi que ses paroles, devront être, d'une part, en rapport avec l'héritage de Calvin et des autres représentants de la tradition réformée, et d'autre part, en relation avec la vie actuelle.

Le cantique devra pouvoir être rapidement appris et chanté dans des pays très différents. En même temps, il devra correspondre à la tradition réformée des cantiques se référant à des textes bibliques. Il faudra qu'il suscite l'adoration envers Dieu, accompagne les êtres humains dans leur vie, exprime la confiance en la vie et invite à agir dans le monde.

Le cantique qui sera retenu deviendra le cantique officiel de l'année du jubilé Calvin. Il sera publié et employé dans les occasions prévues à cet effet.

Participants

Les musiciens appartenant aux Églises réformées du monde entier sont invités à participer à ce concours.

Conditions du concours

Exigence : Il faut que ce cantique soit une composition originale.
Devront être fournis : Le texte, les notes, la mise en musique (sous forme audio).
Le texte du cantique pourra être présenté dans les langues suivantes :
Allemand, français, anglais ou espagnol.
Le texte sera soumis dans l'une de ces quatre langues, même lorsque le texte original aura été rédigé dans une autre langue.
On pourra communiquer également cette version originale.

Toutefois, la décision du jury se fera sur la base de la version présentée dans l'une des quatre langues mentionnées.

Forme : Les textes devront être soumis exclusivement sous forme électronique par e-mail.
Texte du cantique et notes : PDF.
Musique: en format audio.

Copyright: Le copyright des cantiques sélectionnés appartiendra au Comité de patronage du Jubilé Calvin. Dans cette perspective, le compositeur devra être disposé à accepter de procéder à des modifications mineures à la demande du jury.

Jury

Les cantiques seront examinés par un groupe d'experts qui donneront une recommandation au Comité international de patronage du Jubilé Calvin (20 membres ; voir le site : www.calvin09.org). Le meilleur cantique se verra décerner le prix et le gagnant sera avisé personnellement. La décision du jury est sans appel.

Prix

Le gagnant recevra un prix sous forme d'un séjour de 3 jours à Genève (ou dans une autre cité européenne à convenir en lien avec les célébrations du Jubilé Calvin en 2009). Le prix comprend le voyage et l'hébergement pour une personne.
Le cantique sera publié sur le site Internet international Calvin09.

Envoi

Envoyer les cantiques exclusivement par e-mail à : hymn@calvin09.org
Bien indiquer dans l'envoi l'adresse complète de l'expéditeur (y compris e-mail).

Date limite de réception des envois : 1^{er} avril 2008

sek·feps

Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Églises protestantes de Suisse
Federation of Swiss Protestant Churches

World Alliance of Reformed Churches

Reformierter Weltbund
Alliance Réformée Mondiale
Alianza Reformada Mundial